

# **L'UNION EUROPEENNE: FACTEUR DE STABILISATION ET DE RENOUVEAU DE PUISSANCE DU CONTINENT EUROPEEN**

**par le Chef de Bataillon YVES BINIO**  
**Collège interarmées de Défense**

## **TABLE DES MATIERES**

**INTRODUCTION**           page 1

**CHAPITRE I - L'UNION EUROPEENNE**           page 2

**I. La naissance**           page 2

**II. La construction européenne**           page 3

**en marche**

**III. Un facteur de stabilité et de développement économique** page 4

**CHAPITRE II - LA CONSTRUCTION D'UNE EUROPE POLITIQUE ET MILITAIRE** page 5

**I. La monnaie unique** page 5

**II. L'identité européenne de défense** page 6

**III. L'élargissement de l'Union européenne** page 7

**CHAPITRE III - LES PROBLEMES** page 9

**I. L'identité européenne de défense** page 9

**en panne**

## **II. L'échec des réformes institutionnelles** page 10

**CONCLUSION** page 12

## **BIBLIOGRAPHIE**

**-Quelle politique de sécurité pour l'Europe?** sous la direction de Pierre PASCALLON, éd. Publisud, coll. Géostratégie.

-L'Union européenne, toujours plus vers l'Est - le Monde diplomatique - Marie Lavigne, septembre 1994.

-Quand l'Europe entre dans l'ère du pilotage à vue - le Monde diplomatique - Bernard CASSEN, janvier 1995.

-L'Union européenne et les défis de l'élargissement, sous la direction de Mario TELO, éd. de l'Université de Bruxelles, 1994.

-La défense en Europe: de la guerre du Golfe au conflit yougoslave, sous la direction de Patrice BUFFOTOT - Les Etudes de la Documentation française.

-Réflexions sur la construction de l'Europe de la sécurité -  
Revue de la Défense nationale - Marie-Christine DEMORTIER,  
octobre 1995.

-Où va la Défense française? - Science et Vie hors série,  
n°194, mars 1996.

-Euro-Scepticisme à l'allemande - le Monde - Henri de  
BRESSON, 7 avril 1997.

-De la nécessité et des dangers de l'Euro - le Monde  
Economie - Olivier KLEIN et Olivier MOUSSON, 13 Mai 1997.

-Europe, les vraies priorités - le Monde - Laurent COHEN -  
TANUGI, 13 juin 1997.

-Les Quinze ont échoué à réformer les institutions de  
l'Union - le Monde - Henri de BRESSON et Alain FRANCO, 19  
juin 1997.

-Les Européens de l'Est perplexes après Amsterdam - le  
Monde Natalie NOUGAYREDE et Daniel VERNET, 28 juin  
1997.

## INTRODUCTION

Après deux guerres mondiales qui ravagèrent l'Europe, quelques hommes de bonne volonté cherchèrent un moyen pour que de tels cataclysmes ne se reproduisent plus. Germa alors l'idée d'une Communauté européenne qui regrouperait des pays ayant passé entre eux des accords économiques (puis plus tard politiques et militaires): l'interdépendance serait telle qu'un conflit entre eux deviendrait impossible. Cette idée vit le jour: la construction d'une Europe économique commença. Modeste au départ, elle se renforça progressivement, s'élargissant à de nombreux pays européens, évoluant vers une Europe politique et militaire. Les problèmes furent multiples, mais des solutions furent trouvées. Une véritable ``Union européenne'' apparaissait, facteur de stabilisation, mais aussi élément déterminant de renouveau de puissance pour l'Europe.

Aujourd'hui, l'Europe est face à son destin, doit faire un choix crucial pour son avenir. Les Européens voudront-ils faire de leur continent une zone de développement économique ouverte à tous, mais sans structure politique exprimant une volonté commune face à l'extérieur? C'est, en simplifiant, la vision britannique, hollandaise ou danoise. Ou une Europe capable de stabiliser le continent, retrouvant son rayonnement politique et défendant librement ses intérêts économiques et culturels? Ce qui correspond à certaines vues allemandes ou françaises de l'Union européenne (U.E.).

Née en 1951, avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.), l'Europe n'a pas cessé d'évoluer jusqu'à nos jours. La construction d'une Europe politique et militaire, gage d'un retour en force du vieux continent en tant que grande puissance dans les relations internationales, est à la croisée des chemins. Pour réussir, l'Europe doit gagner les batailles à venir qui sont principalement celles de la monnaie unique, de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et des réformes institutionnelles. Ces batailles seront rudes, mais la victoire est une obligation, si les Européens veulent retrouver leur rayonnement d'antan, et ne pas se contenter de vivre dans une simple zone de libre-échange économique.

# CHAPITRE I

## L'UNION EUROPEENNE

### I . La naissance

L'idée de création d'une Union fédérale entre les peuples européens n'est pas née de la seconde guerre mondiale. Déjà, entre les deux guerres, conscient que la paix européenne est la clé de voûte de la paix du monde et que le déclin de l'Europe semble lié en grande partie à ses divisions, COUDENHOVE-KALERGI lance, le premier, ce concept et crée à Vienne, en 1923, une Union pan-européenne. Edouard HERRIOT, en 1925, développe l'idée des "Etats-Unis d'Europe". Enfin Aristide BRIAND rédige un mémorandum portant sur une "Union européenne" à dominante politique, et préconise cette idée à la Société des Nations en 1929-1930.

Ce concept d' "Union européenne" est repris, à la fin de la seconde guerre mondiale, par divers mouvements de Résistance, notamment lors d'une série de rencontres à Genève de mars à juillet 1944: des résistants de neuf pays (Français, Italiens antifascistes, Hollandais, Danois, Norvégiens, Allemands antinazis, Polonais, Tchécoslovaques et Yougoslaves) élaborent un manifeste envisageant "une Union fédérale entre les peuples européens".

Mais ce rêve d'Union européenne émanant de quelques groupes plus ou moins représentatifs de la Résistance, puis de plusieurs mouvements pan-européens nés au lendemain du conflit, va rapidement se briser sur les réalités de l'après-guerre. Dès 1945, un "rideau de fer" tombe sur l'Europe: le continent est pratiquement coupé en deux, non par le prétendu "partage de Yalta", mais par le simple rapport des forces armées sur le terrain entre Soviétiques et Anglo-Américains. L'acceptation ou le refus du plan Marshall, en 1947, délimite plus précisément les contours d'une

``Europe de l'Ouest'' sous protection américaine et d'une ``Europe de l'Est'' sous tutelle soviétique. Les projets d'Union européenne vont désormais se limiter à la partie occidentale du continent.

En mai 1949, naît le Conseil de l'Europe, institution communautaire composée d'un Comité des ministres (représentant les gouvernements) et d'une Assemblée consultative siégeant à Strasbourg. Regroupant à l'origine dix démocraties occidentales (elle compte maintenant plus d'une trentaine de pays dont ceux de l'ancien bloc de l'Est), cette organisation, dont le but était de ``réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun'', ne jouera jamais le rôle politique que les partisans d'une Union européenne espéraient. Devant les réticences britanniques notamment, elle ne dépassera pas le stade de tribune interparlementaire européenne, exerçant l'essentiel de ses activités dans les domaines juridique et culturel (en particulier dans la défense des droits de l'homme).

Aussi, en 1950, la recherche de l'unité de l'Europe occidentale emprunte une autre voie, plus restreinte, mais plus efficace, passant d'abord par le problème des rapports franco-allemands. Conscient que l'Allemagne est parmi les principaux responsables des deux grandes guerres et qu'il ne faut pas la laisser isolée au sein de l'Europe (création de la République fédérale d'Allemagne en mai 1949), Jean MONNET, un Européen convaincu, conçoit l'idée de créer un organisme supranational chargé de contrôler la production franco-allemande de charbon et d'acier. Présentée par le ministre des Affaires étrangères français, Robert SCHUMAN, le 9 mai 1950, cette proposition donne naissance à une organisation européenne, limitée dans un premier temps à quelques pays et à un secteur économique précis, mais considérée par ses auteurs comme la première étape d'une communauté plus large. Le ``plan SCHUMAN'' est rapidement accepté par la RFA, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg qui signent avec la France, en 1951, le traité de Paris instaurant la C.E.C.A. Les institutions de cette organisation (Haute Autorité, Conseil des ministres, Assemblée et Cour de justice), qui serviront de base à celles du futur Marché commun, sont mises en place en 1952, permettant le démarrage effectif du ``pool charbon-acier'' le 10 février 1953.

## II. La construction européenne en marche

Le rejet de la Communauté européenne de défense (C.E.D.) par la France, en août 1954, semble condamner toute nouvelle initiative européenne. Mais une véritable relance a lieu, en juin 1955, à la conférence de Messine: les six pays membres de la C.E.C.A décident de poursuivre la construction économique de l'Europe par la création d'un ``Marché commun''. Deux ans de travaux préparatoires aboutissent, le 25 mars 1957, à la signature du traité de Rome instituant une Communauté économique européenne (C.E.E). Un second traité crée une Communauté

européenne de l'énergie atomique (EURATOM). On assiste alors à l'abolition progressive des barrières douanières entre les états membres de la C.E.E et à la mise en place d'un tarif extérieur commun. L'Union douanière est achevée le 1er juillet 1968.

L'Europe des Six se mue en Europe des Neuf le 1er janvier 1973 (adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark). Il convient de souligner que le dynamisme de la C.E.E repose principalement sur le couple franco-allemand, moteur de l'Europe (le traité de coopération du 22 janvier 1963 instaure des liens solides entre ces deux pays). Les adhésions de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986), renforcent le versant méridional de la C.E.E. ``L'Acte unique européen'', signé à Luxembourg en décembre 1985, ratifié en février 1986, pleinement entré en vigueur le 1er janvier 1993, crée un grand marché intérieur, un ``espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes et des capitaux est assurée''.

Enfin, la signature du traité de Maastricht en 1992 accélère le passage de l'Europe à une Europe politique, monétaire (Union économique et monétaire , le 1er janvier 1999) et militaire (renforcement du rôle de l'Union de l'Europe occidentale-U.E.O., officiellement reconnue comme le ``bras armé'' de l'Union européenne). L'Union européenne s'élargit à la Suède, à la Finlande et à l'Autriche, le 1er janvier 1995, renforçant ainsi l'intégration des pays européens.

Aujourd'hui, l'Union européenne ``marque le pas''. Le Conseil européen d'Amsterdam (16-18 juin 1997), qui a conclu la Conférence intergouvernementale (CIG) de révision du traité de Maastricht (ouverte à Turin le 29 mars 1996), a accouché d'une souris: cette Conférence n'a pas répondu aux grandes questions qui lui étaient soumises.

### III. Un facteur de stabilité et de développement économique

L'intégration économique des pays européens est une composante essentielle de la paix et de la stabilité à long terme en Europe. Elle élabore obligatoirement des formes de sécurité collective sur le continent. Il ne faut pas oublier que la première fonction de la Communauté est de fonder durablement la réconciliation des peuples européens, à commencer par les Français et les Allemands, grâce à des institutions et à un marché communs: sur ce plan, la réussite est totale.

L'Union européenne, zone de libre échange, a aussi été l'élément moteur du renouveau de puissance économique du vieux continent. Avec un marché de plus de 300 millions d'habitants, réalisant près de 30% du produit mondial, l'Europe des

quinze est devenue une superpuissance économique. Elle est la seconde puissance industrielle du monde, après les Etats-Unis, la première puissance commerciale en même temps que le plus vaste marché de la planète et l'un des principaux foyers d'inventions et d'innovations

Parmi les grands succès technologiques et industriels qui sont à mettre ainsi à l'actif du savoir-faire européen et de la coopération entre les pays de l'Union, il faut citer les programmes spatiaux (lanceur Ariane, satellite Spacelab, les satellites Hélios), les réalisations de l'aéronautique civile (famille des avions Airbus) et militaire (Alpha Jet), celles de l'industrie ferroviaire et des infrastructures qui s'y rattachent dans le secteur des travaux publics (T.G.V), ainsi que les grands programmes de coopération technologique établis dans le cadre communautaire. Ces derniers portent sur l'information (ESPRIT), sur les télécommunications (RACE), sur les technologies nouvelles (BRITE), ou visent comme le projet EUREKA à jouer un rôle d'incitation et de mobilisation pour les technologies de pointe.

Par ses résultats économiques, l'Union européenne fait désormais partie des grands ensembles géopolitiques du monde contemporain et est devenue un pôle de puissance.

## Chapitre II

# La construction d'une Europe politique et militaire

## I. La monnaie unique

L'Europe économique, en l'occurrence l'euro (prévu par le traité de Maastricht), devrait entraîner de facto l'Europe politique, favoriser la construction européenne: un pouvoir monétaire centralisé s'est toujours accompagné d'un mouvement semblable au niveau politique. La monnaie unique est donc une étape indispensable sur la voie de l'intégration européenne, pour des raisons économiques et financières certes, mais surtout par les conséquences politiques qu'elle ne manquera pas d'avoir.

L'euro permettra de desserrer la contrainte extérieure et de redonner des marges de manoeuvre à la politique économique. La croissance de l'un des pays de l'Union européenne ne sera plus bridée par la stagnation de l'autre, le taux d'ouverture passant d'environ 30% en moyenne pour chacun des pays à 10% pour l'Union prise dans son ensemble. Tout en procurant un environnement monétaire plus stable aux entreprises, l'euro permettra, en outre, si la volonté est au rendez-vous, de mener une politique de change et d'être mieux armé dans les négociations commerciales internationales. En somme, la monnaie unique contribuera efficacement à retrouver demain, au niveau de l'Europe, un peu de cette capacité à peser internationalement et de cette indépendance qui manquent cruellement à chaque pays européen pris isolément.

Le passage à l'euro, au 1er janvier 1999, devrait stimuler la croissance et l'emploi dans toute l'Europe. La future devise européenne est considérée comme "un instrument de stabilité et de croissance", qui permettra d'éviter les "dévaluations compétitives".

Toutefois, quelques conditions doivent être respectées pour réussir le passage à l'euro. La principale consiste à ne laisser entrer dans le cercle des pays à même monnaie que ceux qui connaissent, d'ores et déjà, un niveau d'intégration économique très poussé, qui sont quasiment structurellement en phase en termes de conjoncture. Les critères de convergence, avant et après l'avènement de la monnaie unique, sont donc d'une grande importance. La porte semble étroite. Pourtant, de nombreux pays devraient pouvoir satisfaire à ces fameux "critères de Maastricht".

En effet, tout est mis en oeuvre pour que, conformément aux engagements pris, l'Union économique et monétaire (UEM) voie le jour. La construction européenne autour de ce projet a redémarré. Celle-ci, après avoir essuyé bien des assauts, a finalement acquis une crédibilité réelle auprès des marchés financiers internationaux comme des populations, grâce à la mobilisation des gouvernements pour satisfaire aux critères de convergence économique, à la baisse continue des taux d'intérêt et à la résolution patiente, d'un Conseil européen à l'autre, des principaux défis posés par cette entreprise, révolutionnaire dans son principe comme dans ses effets. Aussi, à part le Royaume-Uni, la Suède, le Danemark (qui ne veulent pas pour l'instant de l'euro) et la Grèce (qui ne pourra pas satisfaire aux critères de Maastricht), les onze autres états de l'Union européenne réaliseront l'UEM, le 1er janvier 1999.

La monnaie unique est donc de nature à faire de l'Europe une vraie puissance, et à servir de vecteur à de nouvelles avancées de l'Europe politique et sociale.

## II. L'identité européenne de défense

La fin de la menace soviétique et un certain désengagement américain en Europe, le désir des Européens de résoudre par eux-mêmes les futurs éventuels conflits qui risquent d'éclater sur leur continent, et la prise de conscience que la construction d'une Europe intégrée ne pourra se faire sans une défense commune ont revitalisé l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.). Celle-ci, par le traité de Maastricht (titre V), est officiellement reconnue comme le "bras armé" de l'Union européenne, comme "partie intégrante du développement de l'Union", tout en apparaissant simultanément, dans un document annexé au traité, comme "pilier européen de l'O.T.A.N." (Président KENNEDY). Le traité de Maastricht donne finalement à la défense européenne ses fondements juridiques et politiques dans le cadre de l'Union. Il crée un "lien organique clair" entre l'U.E.O. et l'Union européenne. Le traité institue une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et prévoit la formation d'une véritable identité européenne de défense, pouvant conduire le moment venu à une défense commune. Il convient de souligner que si les Européens veulent désormais une véritable défense commune, qui leur permette d'intervenir dans la résolution des crises mettant en jeu leur stabilité stratégique, celle-ci n'est envisagée que dans le cadre de l'O.T.A.N. (bien sûr renouvelée), et non pas comme un système de sécurité indépendant et concurrent de cette organisation.

Les avancées de l'Union européenne ont été importantes dans les domaines de la défense commune (vers une armée européenne?) et de la politique étrangère et de sécurité commune. Un grand pas a été franchi lors de la réunion du Conseil atlantique à Berlin, les 3 et 4 juin 1996: les représentants des pays membres de l'Alliance atlantique ont admis la création d'une "identité européenne de défense" au sein de l'O.T.A.N. De plus, des groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) devraient être mis sur pied. Ils permettraient aux alliés de mener des missions hors de la zone habituelle de l'O.T.A.N., mais pourraient aussi être mis à la disposition de l'U.E.O.

Aujourd'hui, il n'existe pas, à proprement parler, d'armée européenne. Toutefois, l'U.E.O. s'est dotée de structures opérationnelles, et le nombre des forces interalliées européennes grandit: le Corps européen (l'Eurocorps) avec, en son sein la brigade franco-allemande; le groupe aérien européen franco-britannique (l'EuroAirGroup); les Euroforces qui comprennent l'EUROFOR et l'EUROMARFOR. Le problème actuel est que toutes ces forces interalliées européennes existantes n'ont pas de lien juridique avec l'U.E.O., et aucune coordination entre elles. Pourtant, on peut imaginer que le Corps européen, qui réunit 45 000 hommes fournis par l'Allemagne, la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne sous l'autorité d'un état-major multinational, pourrait constituer l'embryon de la future armée européenne, auquel viendraient se joindre par la suite les autres composantes européennes. Il illustre en effet, la possibilité d'une montée en puissance progressive d'une défense européenne.

L'Europe doit faire le choix de la puissance militaire, et donc d'une défense commune. Les puissances du siècle prochain seront celles qui disposeront des moyens pour intervenir sur la scène internationale et influencer sur le cours des événements. De plus, l'Union européenne ne peut avoir l'ambition de décider de la politique économique et monétaire au niveau planétaire, de formuler une politique étrangère commune, sans avoir de politique, ni de moyens propres en matière de sécurité.

### III. L'élargissement de l'Union européenne

L'Europe des quinze est confrontée aujourd'hui à une situation totalement bouleversée en Europe de l'Est. De nouveaux horizons s'ouvrent à elle. Elle a des responsabilités à assumer dans les domaines politique et économique de cette partie d'Europe, dues à l'effondrement des institutions que l'ex-Union soviétique avait mises en place à son profit. L'Union européenne (et l'U.E.O.) doit s'étendre à l'Est, non seulement pour conquérir de nouveaux marchés, mais surtout parce qu'il ne peut y avoir de véritable Europe unie, gage de sécurité et de renouveau du vieux continent, sans la présence des pays de l'Est en son sein. L'Union a tout intérêt à intégrer et aider des états qui, à cause de leurs difficultés économiques et de leurs démocraties balbutiantes, pourraient être des facteurs de déstabilisation. Les Balkans, en

particulier, sont redevenus des zones à hauts risques , et posent un défi, immédiat et concret, à ceux qui ambitionnent de réaliser l'intégration de l'Europe.

De leur côté, les pays de l'Est frappent à la porte de l'Union européenne. Ils veulent s'arrimer solidement à l'Occident, pour se protéger d'un éventuel retour de l'expansionnisme russe, mais aussi afin de stabiliser leur propre situation interne.

L'Union européenne, malgré des attermolements (peur de réactions russes, crainte de la concurrence de pays à bas salaires et sans grande protection sociale, retard économique de ces derniers par rapport à l'Europe occidentale), n'est pas restée inactive.

La première réponse de la Communauté européenne se marqua par une solidarité financière, dans le cadre notamment du programme PHARE (programme Pologne-Hongrie assistance à la restructuration des économies) et de la BERD (Banque européenne de reconstruction et de développement), injectant, entre 1990 et 1994, 4,28 milliards d'écus pour l'aide à la restructuration économique de onze pays d'Europe centrale et orientale. La solidarité politique se manifesta lors d'une seconde phase plus institutionnelle, à partir de décembre 1991, avec la signature des premiers accords d'association, appelés aussi accords européens, entre la Communauté et les pays d'Europe centrale et orientale (en vue de préparer leur adhésion à l'Union): les dix candidats de l'Est et du Centre de l'Europe ont signé depuis de tels accords. La troisième étape, décisive, est franchie en juin 1993, par le Conseil européen de Copenhague: le saut historique en faveur de l'élargissement de l'Union européenne est en effet accompli dans une déclaration postulant que ``les pays associés d'Europe centrale et orientale qui le désirent deviendront membres de l'Union européenne''. Les Conseils européens de Corfou et d'Essen (1994) précisèrent ensuite la stratégie de préadhésion des pays d'Europe de l'Est, mais il fallut attendre le Conseil de Madrid, en décembre 1995, pour qu'une première date concrète soit avancée pour l'ouverture effective des négociations: le Conseil souhaita alors que le calendrier retenu pour Chypre (six mois après la fin de la CIG, soit le 1er janvier 1998) soit appliqué aussi aux pays d'Europe centrale et orientale. Le prochain élargissement de l'Union européenne devrait concerner la Pologne, la République tchèque et la Hongrie.

Et que dire de la Russie? Se pose l'éternelle question: ``la Russie fait-elle partie de l'Europe ''? Les perspectives pourraient être les suivantes: à l'horizon 2010, la Russie et les autres états de l'ex-URSS seraient des partenaires privilégiés d'une grande Union européenne, elle-même située entre un ensemble continental américain et un pôle asiatique gravitant autour du Japon.



## Chapitre III

### Les problèmes

#### I. L'identité européenne de défense en panne

L'Europe ne dispose pas de l'ensemble des attributs diplomatico-militaires de la puissance. Le triomphe américain en Bosnie, la suprématie de l'O.T.A.N. et l'inexistence de l'U.E.O. dans la conduite de la plus grosse opération militaire de l'après-guerre-froide, n'encouragent guère à l'optimisme sur la création prochaine d'une défense européenne. Les raisons de ces blocages, les problèmes, sont multiples. Ils peuvent mettre en péril l'avenir:

-Les réticences britanniques sur, entre autres autres, une défense commune, compromettent le renforcement de l'U.E.O. En matière de défense, le gouvernement britannique s'oppose fermement à ce que tout élément de supranationalité soit introduit dans le processus de décision. En fait, il ne souhaite pas une véritable identité européenne de défense qui renforcerait l'intégration politique de l'Europe. D'autres pays européens, comme les Pays-Bas et le Danemark, ne veulent pas aussi d'une politique de défense et de sécurité commune qui entraînerait une perte d'indépendance et de souveraineté. Mais il est difficile de conjuguer le maintien des souverainetés en matière militaire, autrement dit la responsabilité de chaque Etat-nation sur la vie et la mort de ses soldats, et les processus d'intégration politique de l'Europe.

-La ratification du traité de Maastricht par les pays membres de l'Union européenne a parfois donné lieu à des surprises. Après un premier refus, le Danemark a finalement ratifié le traité, mais après en avoir édulcoré certains passages, notamment en matière de défense.

-Le dernier élargissement de l'Union européenne, à trois pays neutres (Suède, Finlande et Autriche), rend plus complexe encore la construction d'une Europe de la défense (ainsi l'Autriche souhaite être admise comme membre associé de l'U.E.O., mais la Finlande refuse d'y adhérer). Le Danemark et l'Irlande sont observateurs à l'U.E.O. depuis 1992, mais n'en sont toujours pas membres à part entière. L'Union européenne ne peut pas avoir une politique de défense commune si certains de ses membres n'appartiennent pas à son ``bras armé'' qu'est l'U.E.O.

-L'identité européenne de défense a été reconnue au sein de l'O.T.A.N., mais les Etats-Unis, qui ont pourtant donné leur accord, y sont-ils vraiment favorables? Ils veulent garder la main mise sur la défense européenne, l'Europe restant parmi leurs intérêts vitaux. Ils se sont donc gardés un droit de regard sur toute intervention éventuelle menée par l'U.E.O.: c'est le Conseil de l'O.T.A.N., toujours dominé par les Américains, qui autorisera l'utilisation par l'U.E.O. des moyens de l'Alliance.

-La possession de l'arme nucléaire par la Grande-Bretagne et la France soulève des questions. Il est difficile de parler de défense commune, sans y inclure le parapluie nucléaire franco-anglais. La France semble y être prête (proposition du Président CHIRAC dans ce sens), mais acceptera-t-elle la participation de plusieurs pays dans la décision de déclenchement du feu nucléaire (on s'orienterait vers une dissuasion concertée, plutôt que vers une dissuasion élargie ou partagée), perdant ainsi une partie de son indépendance nationale et de sa souveraineté? Et les autres pays de l'U.E.O. accepteront-ils un parapluie nucléaire autre que celui des Américains?

-Une véritable ``armée européenne '' peut-elle exister? Certains en doutent. Les problèmes sont nombreux dans une unité multinationale: barrières de la langue, habitudes de vie, unification du recrutement, droits des militaires selon les armées,... Tous ces problèmes sont présents dans la brigade franco-allemande qui possède des unités mixtes. Aussi, quelques uns pensent à une coopération où chacun apporterait ses atouts, par exemple les Pays-Bas, la capacité logistique de leurs grands ports; la Grande-Bretagne, ses traditions d'intervention maritime; la France, d'intervention terrestre; l'Italie, sa vocation méditerranéenne,... D'autres, comme le général français LCAZE, envisagent une spécialisation des forces de chaque pays, selon les missions confiées à chacun d'entre eux, et en fonction de leurs possibilités, de leur position stratégique et de leurs traditions.

Tous ces problèmes devaient être traités à la CIG de Turin. Mais le bilan est maigre dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune. Il s'agit d'aménagements prudents: le secrétaire général du Conseil des ministres de l'Union européenne devient le porte-parole (``Haut représentant'') de la PESC; l'U.E.O., en principe appelée à être le bras armé de l'Union européenne, s'en rapproche par étapes (le Royaume-Uni et les Etats neutres de l'Union-Irlande, Autriche, Suède, Finlande-étant très hostiles à l'intégration de l'U.E.O. dans l'U.E.).

Il est désormais urgent, pour les pays européens, de redéfinir une véritable politique de sécurité, européenne, qui leur permette d'intervenir dans la résolution des crises mettant en jeu la stabilité de leur continent. La construction d'une Europe intégrée restera incomplète tant que cette construction ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense. L'Union européenne n'a le choix qu'entre le repli ou la puissance.

## II. L'échec des réformes institutionnelles

L'Union européenne doit s'élargir à l'Est. Mais elle doit, avant cela, procéder à une réforme de ses institutions communautaires et de ses modes de décision qui se prennent actuellement à l'unanimité. Les règles actuelles permettraient à une Europe à six de fonctionner. Il n'en serait pas de même, pour une Europe à dix-huit ou plus. La construction européenne serait alors impossible, et on assisterait alors à une dilution de l'Europe. Il s'agit de maîtriser politiquement l'éclosion du vieux continent, élargi progressivement à vingt-cinq ou trente pays.

Les conséquences institutionnelles d'un élargissement de l'Union européenne apparaissent en effet lourdes d'effets pervers. L'arrivée de nouveaux membres pleins-nombreux, de taille modeste et peu susceptibles d'être des contributeurs nets au budget communautaire-oblige à une série d'adaptations douloureuses: de la pondération des voix pour les votes à majorité qualifiée, du poids respectif des petits et des grands états, du fonctionnement du Conseil européen si la règle de l'unanimité est maintenue à vingt-cinq ou trente membres, du nombre de commissaires européens et d'euro-députés, et de la cohérence globale des institutions européennes si les élargissements doivent se traduire par une multiplication des dérogations, structurelles ou temporaires, consenties aux nouveaux adhérents.

Le positionnement des Etats membres de l'Union européenne à l'égard de l'élargissement reflète aussi des divergences sérieuses sur le fonctionnement, les compétences et la finalité même de la construction européenne. Le dilemme élargissement/approfondissement amène en effet les différents Etats membres à moduler leur ouverture à l'égard des pays d'Europe centrale et orientale en fonction de leur plus ou moins grande adhésion à l'Europe politique et monétaire. Ainsi la Grande-Bretagne se montre, dès 1991, favorable à un élargissement vers l'Est: elle y voit un argument supplémentaire pour réformer la Politique agricole commune (PAC) et réduire l'Europe à une grande zone de libre échange. La France, quant à elle, cherche un compromis introuvable entre l'Europe politique et la solidarité est-européenne. Aussi, il s'établit progressivement ``un consensus permissif sur l'élargissement de l'Union servant les attentes aussi bien des Européens convaincus que des anti-Maastricht'' (La Serre-1997).

Avec des approches aussi différentes sur les perspectives européennes, les pays membres de l'Union européenne ont été incapables de procéder aux nécessaires adaptations des institutions communautaires lors du sommet européen d'Amsterdam. Trois questions, concernant le renforcement de l'efficacité institutionnelle, dominaient ce sommet: la réduction du nombre de commissaires, afin de disposer d'une Commission plus restreinte, plus cohérente; l'extension des décisions à la majorité qualifiée par le Conseil des ministres; enfin, toujours pour les décisions à la majorité

qualifiée, la révision de la pondération des votes, l'équilibre actuel favorisant les ``petits'' Etats au détriment des ``grands'' (ainsi l'Allemagne-80 millions d'habitants-dispose-t-elle de 10 voix et le Luxembourg-400 mille habitants-de 2; dans l'Union à Quinze, les 5 ``grands''-290 millions d'habitants-rassemblent 48 voix, et les 10 ``petits''-76 millions d'habitants-, 39 voix-la minorité de blocage étant de 26 voix). Sur aucun de ces trois dossiers, il n'y a eu d'accord à Amsterdam. Il est seulement convenu que les ``grands'' Etats qui ont chacun deux commissaires n'en garderont plus qu'un (tout comme les ``petits'' Etats), lorsqu'interviendra le prochain élargissement et à la condition que soit révisée la pondération des votes.

L'élargissement de l'Union ne laisse désormais ouvert que deux options: celle de la dilution de l'Europe politique, ou celle de l'affirmation de cette ambition, mais par le biais d'un bouleversement total des règles habituelles de la construction européenne.

## CONCLUSION

La mise en oeuvre d'une politique monétaire, militaire et diplomatique commune pose à terme la question centrale de la supranationalité. Les pays européens sont-ils prêts à identifier des intérêts communs et surtout à définir et à adopter une stratégie et une politique extérieure communes qui nécessitent une aliénation de souveraineté? Nombreux sont effet les problèmes qui freinent la réalisation de l'unité européenne. Un nombre important de pays, comme le Royaume-Uni, la Suède, la Finlande ou le Danemark, s'oppose à tout transfert de souveraineté des Etats vers le pouvoir commun, et considère l'Union européenne comme un simple zone de libre-échange. De plus, aux yeux de beaucoup d'Européens, leur Union n'a pas d'avenir en dehors d'un partenariat avec les Etats-Unis, et laissent à ces derniers les responsabilités essentielles. Enfin, la persistance dans les différents pays européens, à des degrés divers, d'un sentiment d'identité lié à l'Etat-nation, à son histoire, à ses traditions, à sa spécificité culturelle et linguistique, va aussi à l'encontre d'une intégration communautaire qui se heurte d'autre part aux innombrables conflits d'intérêts nationaux, régionaux ou catégoriels.

Pourtant, il existe au-delà des frontières fixées par l'histoire, une communauté de valeurs, d'idées, d'options fondamentales reliant entre eux les peuples de l'Europe.

Les pays de l'Europe des quinze forment ainsi aujourd'hui un ensemble dont la relative homogénéité repose sur l'adhésion à peu près universelle au modèle démocratique, sur la parenté de modes et de niveaux de vie qui tendent de plus en plus à se rapprocher et sur le sentiment encore fragile certes, mais non illusoire, d'une identité culturelle forgée dans des expériences communes. Une Europe intégrée est aussi une obligation: elle est source de stabilité et de paix, et elle représente l'espoir d'un renouveau de puissance du continent. C'est à l'échelle des continents ou des sous-continentes, et donc de l'Europe, que se fabriquent les puissances de demain, à même d'agir au niveau mondial. Il faut un pôle européen puissant, générateur de stabilité entre les Etats-Unis et le pôle asiatique. De plus, seule une véritable Europe politique permettra aux nations européennes, à travers elle, de retrouver une partie de leur puissance d'antan et de jouer encore un certain rôle dans le monde.

La nouvelle Europe devra respecter les nations. Aussi, un gouvernement européen, avec à sa tête un président élu, n'est pas souhaitable. Une Confédération de nations semble être la solution possible. Des transferts de souveraineté devront toutefois être acceptés, les problèmes évoqués résolus. La mise en place inéluctable de la monnaie unique, le 1er janvier 1999, sera un facteur déterminant pour la relance de la construction européenne.